



LA VIE DES TITRES PROFESSIONNELS

N°27 octobre 2023



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Table des matières

INTRODUCTION	3
LES DERNIERES PARUTIONS AU JOURNAL OFFICIEL	4
LES PROCHAINS TITRES AVEC DATES D'EFFET A TROIS MOIS	14
LES PROCHAINS TITRES ARRIVANT A ECHEANCE A TROIS MOIS	15
LA PROGRAMMATION DES FUTURES JOURNEES DE LA CERTIFICATION	16

Introduction

Cette nouvelle version du Journal de la Vie des Titres (JVT) paraîtra mensuellement.

Destinée à l'ensemble des centres agréés par le ministère du Travail, elle a pour vocation de vous informer sur l'actualité des titres professionnels à partir des parutions au Journal Officiel.

Vous trouverez tous les éléments constitutifs des titres professionnels tels que la date d'effet, la date d'échéance, le niveau ainsi que la commission professionnelle consultative dont dépend le titre.

Dans le cas d'une modification ou d'une révision d'un titre professionnel une attention particulière sera portée sur les principaux changements issus de l'analyse du métier visé ainsi que les correspondances entre les blocs de compétences lorsqu'elles existent mais également les éventuelles adaptations ou changements de plateaux de certification.

Une rubrique du journal est consacrée aux titres arrivant à échéance au cours du prochain trimestre ainsi qu'un récapitulatif des titres ayant une date d'effet qui s'appliquera dans ce même laps de temps pour vous permettre d'anticiper vos organisations.

Enfin, le journal vous informe des futures dates de journées de la certification. Ces journées sous forme de webinaires sont ouvertes à tous sur inscription.

Elles sont dédiées aux titres professionnels du ministère du Travail en création ou en révision et vous permettent d'être en relation directe avec les ingénieurs de formation sectoriels de la direction de l'ingénierie de l'Afpa qui pourront vous apporter des informations complémentaires sur les évolutions des référentiels et répondre à vos questions.

Ils seront bientôt accessibles en format podcast sur les sites [responsable de session](#) et [jury du titre](#).

Pour toute information complémentaire un courriel est à votre disposition : journalviedestitres@afpa.fr.

Pour mieux vous repérer, ci-dessous la légende qui reprend l'état de publication au Journal Officiel des titres professionnels concernés.

Légendes :



Modification* : le titre a nécessité une modification inscrite au Journal Officiel



Création* : un nouveau titre a été créé et vient d'être inscrit au Journal Officiel



Prorogation* : la durée de vie du titre a été prolongée pour une durée déterminée



Révision* : le contenu d'un titre a été revu et réactualisé

Les dernières parutions au Journal Officiel de septembre

Parution au JO au mois de septembre

JO du 27/09/2023

R

Arrêté du 07 septembre 2023 portant **révision** du titre professionnel de **canalisateur** (CANA) –

Niveau : 3

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le même intitulé pour **une durée de cinq ans à compter du 21 octobre 2023**. Commission professionnelle consultative « construction ».

Fiche RNCP : [38078](#)

Journée de la certification : 28/09/23

Nécessitant une évolution de plateau de certification : oui

Le titre professionnel Canalisateur (arrêté du 22 août 2016 prorogé par arrêté du 2 mars 2022, JO modificatif du 7 septembre 2016 et prorogé par JO du 11 mars 2020), était constitué de trois activités types. La présente version comporte le même nombre d'activités quelque peu remaniées pour répondre à une logique de filière métiers avec le titre professionnel Maçon VRD. Elle permet une harmonisation des blocs de compétences (activités types) et des compétences associées, afin de répondre aux besoins du marché du travail.

Les modalités d'évaluation ainsi que les durées d'évaluations subissent des changements

- La modalité principale d'évaluation est une mise en situation professionnelle d'une durée de 18h ;
- Elle est complétée par un questionnaire à partir de production(s) 20 min ;
- Un entretien final clôture systématiquement l'épreuve. Il a une durée de 20 min.

Le tableau de correspondance du RE :

	Canalisateur Arrêté du 22/08/2016		Canalisateur Arrêté du 07/09/2023
CCP	Réaliser les travaux de préparation et de réfection d'un chantier de canalisations enterrées	CCP	Réaliser les opérations connexes à la pose d'une canalisation enterrée
CCP	Construire un réseau d'assainissement en travaux publics	CCP	Construire un réseau d'assainissement en tranchée ouverte
CCP	Construire un réseau d'adduction d'eau potable en travaux publics	CCP	Construire un réseau d'adduction d'eau potable en tranchée ouverte

Le tableau de correspondance avec un autre titre :

	Maçon en voirie et réseaux divers Arrêté du 07/09/2023		Canalisateur Arrêté du 07/09/2023
CCP	Réaliser les travaux de préparation et réaliser les couches structurantes d'une voirie	CCP	Réaliser les opérations connexes à la pose d'une canalisation enterrée

R

Arrêté du 21 septembre 2023 portant **révision** du titre professionnel de **technicien de maintenance d'équipements de confort climatique**. (TMECC) - Niveau : 4

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le même intitulé pour une durée de cinq ans à compter du 21 octobre 2023. Commission professionnelle consultative « construction ».

Fiche RNCP : [38081](#)

Journée de la certification : premier trimestre 2024

Nécessitant une évolution de plateau de certification : non

Le titre Technicien de maintenance en équipement de confort climatique ne change pas d'intitulé.

Il conserve son architecture en quatre activités basée sur les environnements d'intervention du métier, tout d'abord les énergies conventionnelles (fioul et gaz), les équipements thermodynamiques (PAC et autres systèmes) et les énergies renouvelables (solaire et bois).

Le nombre d'activités est toujours de quatre, le nombre compétences est toujours de 10.

Il est à noter l'apparition du terme "maintenance préventive et curative" en lieu et place "d'effectuer un dépannage" dans l'intitulé des activités.

De nouveaux savoir-faire ont été intégrés dans les compétences :

- Sur le tri et la valorisation des déchets de travaux
- Le respect des règles de sécurité et de prévention de la sécurité au travail
- Les connaissances des catégories de handicap.
- Sur les systèmes connectés et communicants.

Le tableau de correspondance du RE :

	Technicien de maintenance d'équipements de confort climatique Arrêté du 20/09/2018		Technicien de maintenance d'équipements de confort climatique Arrêté du 21/09/2023
CCP	Assurer la mise en service, la maintenance et le dépannage des installations résidentielles de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de renouvellement d'air et de leurs générateurs au fioul domestique.	CCP	Assurer la mise en service, la maintenance préventive et curative des installations résidentielles de chauffage et d'eau chaude sanitaire, de renouvellement d'air et de leurs générateurs au fioul domestique.
CCP	Assurer la mise en service, la maintenance et le dépannage des installations résidentielles de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de renouvellement d'air et de leurs générateurs au gaz.	CCP	Assurer la mise en service, la maintenance préventive et curative des installations résidentielles de chauffage et d'eau chaude sanitaire, de renouvellement d'air et de leurs générateurs au gaz.
CCP	Assurer la mise en service, la maintenance et le dépannage des installations résidentielles de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de renouvellement d'air et de leurs générateurs thermodynamiques.	CCP	Assurer la mise en service, la maintenance préventive et curative des installations résidentielles de chauffage et d'eau chaude sanitaire, de renouvellement d'air et de leurs générateurs thermodynamiques.
CCP	Assurer la mise en service, la maintenance et le dépannage des installations résidentielles de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de renouvellement d'air et de leurs générateurs au bois ou solaire.	CCP	Assurer la mise en service, la maintenance préventive et curative des installations résidentielles de chauffage et d'eau chaude sanitaire, de renouvellement d'air et de leurs générateurs au bois ou solaires.

JO du 29/09/2023

R

Arrêté du 21 septembre 2023 portant **révision** du titre professionnel d'**agent de maintenance d'équipements de confort climatique (AMECC) - Niveau : 3**

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le même intitulé pour **une durée de cinq ans à compter du 19 décembre 2023**. Commission professionnelle consultative « construction ».

Fiche RNCP : [38079](#)

Journée de la certification : premier trimestre 2024

Nécessitant une évolution de plateau de certification : non

Le titre d'agent de maintenance d'équipement de confort climatique est désormais constitué de quatre activités, une activité sur la maintenance préventive des équipements bois (qui se limite aux poêles à granulés sur vecteur air et eau) et solaire (limité aux technologies des chauffe-eau solaires individuels CESI).

Il est intégré à la réglementation d'activité de l'AMECC la nécessité de détenir une attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes de catégorie IV.

Des savoir-faire sont intégrés

- Sur le tri et la valorisation des déchets de travaux ;
- Sur le respect des règles de sécurité et de prévention de la sécurité au travail ;
- Sur la connaissance des catégories handicap ;
- Sur la maintenance préventive des appareils connectés et communicants.

La nouvelle activée sera évaluée selon les modalités reprises dans le RE en tenant compte des compétences communes entre les activités, la durée totale d'évaluation ne change pas et reste de 4h20 min.

Le tableau de correspondance du RE :

	Agent de maintenance d'équipements de confort climatique Arrêté du 20/09/2018		Agent de maintenance d'équipements de confort climatique Arrêté du 21/09/2023
CCP	Assurer la maintenance préventive des installations résidentielles de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de renouvellement d'air et de leurs générateurs au fioul domestique.	CCP	Assurer la maintenance préventive des installations résidentielles de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de renouvellement d'air et de leurs générateurs au fioul domestique.
CCP	Assurer la maintenance préventive des installations résidentielles de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de renouvellement d'air et de leurs générateurs au gaz.	CCP	Assurer la maintenance préventive des installations résidentielles de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de renouvellement d'air et de leurs générateurs au gaz.
CCP	Assurer la maintenance préventive des installations résidentielles de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de renouvellement d'air et de leurs générateurs thermodynamiques.	CCP	Assurer la maintenance préventive des installations résidentielles de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de renouvellement d'air et de leurs générateurs thermodynamiques.
CCP	Aucune correspondance	CCP	Assurer la maintenance préventive des installations résidentielles de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de renouvellement d'air et de leurs générateurs bois ou solaires.



L'œil de la prospective

Etude sur le secteur de la fumisterie et du génie climatique en Isère

Dans le cadre de ses Missions Nationales de Service Public, l'Afpa a réalisé une étude territorialisée et sectorielle en Isère à la demande de la DDETS sur la filière de la fumisterie et du génie climatique. Cette étude fait suite à la sollicitation d'entreprises de la filière « granulés » sur un besoin de main-d'œuvre qualifiée sur l'installation et la maintenance d'équipements de type poêle à granulés et ce en l'absence d'offre de formation qualifiante sur le territoire.

Au niveau national, les travaux de révision des titres professionnels liés à la maintenance des équipements de confort climatique ont effectivement mis en évidence une augmentation de la part de marché des systèmes "Biomasse", conduisant à l'identification des besoins et des évolutions potentielles au niveau national.


Les principaux éléments d'analyse de l'enquête sur la filière en Isère indiquent que :

- La part des entreprises qui interviennent sur le générateur bois augmente de 5 % (soit 37 % au lieu de 32% en 2017). Dans 62 %, ils interviennent d'une à plusieurs fois par jour pour le vecteur air (poêle à granulés essentiellement) et dans 53 % pour le vecteur eau (chaudière).
- Pour la majorité, ils constatent une demande grandissante sur les contrats de maintenance et les mises en service des appareils biomasses sur réseau hydraulique, mais également des appareils fonctionnant sur l'air.
- La maintenance préventive de ces appareils est une activité à part entière et bien distincte de la maintenance curative qui très souvent est très spécialisée en fonction des marques.

L'étude territoriale met ainsi en exergue que les compétences d'un agent de maintenance en confort climatique pourraient convenir pour réaliser les opérations de maintenance préventive sur les appareils biomasses en priorité sur le vecteur air. Ce constat est partagé avec les travaux de révision dont le référentiel de l'AMECC – Agent de maintenance et d'équipements et de confort climatique intègre des compétences sur la maintenance préventive des équipements de type poêle à granulés vecteur eau et vecteur air.

Etude réalisée par Yoann Marszalek, chargé de mission prospective, DII direction prospective et Fanny MEDEVIELLE, consultante

JO du 29/09/2023

 [Arrêté du 07 septembre 2023](#) portant **révision** du titre professionnel de **maçon en voierie et réseaux divers (MVRD) - Niveau : 3**

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le même intitulé pour **une durée de cinq ans à compter du 28 octobre 2023**. Commission professionnelle consultative « construction ».

Fiche RNCP : [38080](#)

Journée de la certification : 28/09/2023

Nécessitant une évolution de plateau de certification : non

Le titre professionnel Maçon VRD (arrêté du 20 septembre 2018, JO modificatif du 29 septembre 2018), était constitué de trois activités types. La présente version comporte le même nombre d'activités quelque peu remaniées pour répondre à une logique de filière métiers avec le titre professionnel Canalisateur. Elle permet une harmonisation des blocs de compétences (activités types) et des compétences associées, afin de répondre aux besoins du marché du travail.

Les modalités d'évaluation ainsi que les durées d'évaluations subissent des changements

- La modalité principale d'évaluation est une mise en situation professionnelle d'une durée de 18h ;
- Elle est complétée par un questionnement à partir de production(s) 20 min ;
- Un entretien final clôture systématiquement l'épreuve. Il a une durée de 20 min.

Le tableau de correspondance du RE :

Maçon en voirie et réseaux divers Arrêté du 20/09/2018		Maçon en voirie et réseaux divers Arrêté du 07/09/2023	
CCP	Construire des ouvrages de petite maçonnerie et réaliser les couches de surface	CCP	Construire des ouvrages de petite maçonnerie et poser des éléments manufacturés de voirie
CCP	Poser des bordures et des caniveaux		
CCP	Construire les réseaux enterrés de faible profondeur	CCP	Construire les réseaux enterrés de faible profondeur en tranchée ouverte

Le tableau de correspondance avec un autre titre :

Canalisateur Arrêté du 07/09/2023		Maçon en voirie et réseaux divers Arrêté du 07/09/2023	
CCP	Réaliser les opérations connexes à la pose d'une canalisation enterrée	CCP	Réaliser les travaux de préparation et réaliser les couches structurantes d'une voirie

P

Arrêté du 21 septembre 2023 portant **prorogation** du titre professionnel d'**encadrant de chantier de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers**. (ECA) - Niveau : 4

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles pour **une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2024**. Commission professionnelle consultative « construction ».

Fiche RNCP : [38100](#)

P

Arrêté du 21 septembre 2023 portant **prorogation** du titre professionnel d'**encadrant technique d'une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers**. (ETA) - Niveau : 5

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles pour **une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2024**. Commission professionnelle consultative « construction ».

Fiche RNCP : [38098](#)

P [Arrêté du 21 septembre 2023](#) portant **prorogation** du titre professionnel d'**opérateur de chantier de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers**. (OCA) - Niveau : 3

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles pour **une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2024**. Commission professionnelle consultative « construction ».

Fiche RNCP : [38099](#)

P [Arrêté du 21 septembre 2023](#) portant **prorogation** du titre professionnel de **peintre applicateur de revêtements techniques**. (PART) - Niveau : 4

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles pour **une durée d'un an à compter du 1^{er} août 2024**. Commission professionnelle consultative « construction ».

Fiche RNCP : A venir

P [Arrêté du 21 septembre 2023](#) portant **prorogation** du titre professionnel de **peintre décorateur**. (PDECO) - Niveau : 4

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles pour **une durée d'un an à compter du 1^{er} août 2024**. Commission professionnelle consultative « construction ».

Fiche RNCP : A venir

P [Arrêté du 21 septembre 2023](#) portant **prorogation** du titre professionnel de **solier moquettiste**. (SOLMO) - Niveau : 3

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles pour **une durée de deux ans à compter du 18 août 2025**. Commission professionnelle consultative « construction ».

Fiche RNCP : A venir

R [Arrêté du 07 septembre 2023](#) portant **révision** du titre professionnel de **mécanicien(ne) automobile** (MA) - Niveau : 3

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le nouvel intitulé de **mécanicien automobile** pour **une durée de cinq ans à compter du 18 octobre 2023**. Commission professionnelle consultative « Industrie ».

Fiche RNCP : [38102](#)

Journée de la certification : 12/12/23

Nécessitant une évolution de plateau de certification : oui

- **Nécessite un véhicule équipé d'un système ADAS**

Il est à noter :

- La prise en compte des fluides R1234YF et R744 (CO2) dans la compétence : *Intervenir sur un circuit de climatisation automobile fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744*. Ces deux nouveaux fluides sont présents dans le parc automobile, ils constituent une solution pour réduire l'impact environnemental des véhicules et présentent des dangers lors des opérations professionnelles (Atex et toxicité pour le 1234YF, risques liés à la pression (150 bars) et aux intoxications pour le CO2).
- La prise en compte des systèmes avancés d'aide à la conduite (Advanced Driver Assistance System ou ADAS). Ces équipements sont rendus obligatoires sur les nouveaux types de véhicules homologués en Europe depuis 2022 et seront généralisés à tous types en 2024. Ils sont déjà très présents sur les véhicules actuels et vont être omniprésents dans le parc automobile européen dans les 5 ans à venir.
- La prise en compte des systèmes de freinage « découplés » qui équipent les véhicules électriques pour permettre les phases de génération de courant sans action sur les freins mécaniques lors du ralentissement du véhicule (action sur la pédale de frein faible et lente). Cette technologie doit être connue des détenteurs du titre puisqu'elle concerne l'organe de sécurité le plus important du véhicule et la connaissance de cette nouvelle technologie est nécessaire pour toute intervention en sécurité sur un tel système de freinage.
- La prise en compte des Pompes à chaleur (PAC) équipant les véhicules électriques et hybrides dans le périmètre de compétence du titre MA, notamment car ce système est beaucoup moins énergivore qu'un système de climatisation classique et permet l'augmentation de l'autonomie de ces véhicules, particulièrement par temps froid, mais aussi de réguler la température des batteries de traction pour optimiser leur fonctionnement. Ce type d'équipement se généralise dans le parc automobile et une demande a été faite d'inclure cette technologie par le responsable de la formation Renault France lors du Groupe de Travail, les autres experts techniques présents ont aussi validé ce besoin de compétence.

Tableau de correspondance du RE :

	Mécanicien(ne) automobile Arrêté du 04/10/2016		Mécanicien automobile Arrêté du 28/09/2023
CCP	Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles	CCP	Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles
CCP	Réparer les systèmes de liaison au sol, de direction et de transmission des véhicules automobiles	CCP	Réparer les systèmes de liaison au sol, de direction et de transmission des véhicules automobiles
CCP	Réparer le moteur thermique des véhicules automobiles et ses systèmes périphériques	CCP	Réparer le moteur thermique des véhicules automobiles et ses systèmes périphériques
CCP	Réparer les équipements électriques de confort et de sécurité des véhicules automobiles et poser des accessoires	CCP	Réparer les équipements électriques de confort et de sécurité des véhicules automobiles et poser des accessoires



Arrêté du 07 septembre 2023 portant **révision** du titre professionnel de **mécanicien(ne) de maintenance automobile (MMA) - Niveau : 3**

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le nouvel intitulé de mécanicien de maintenance automobile pour **une durée de cinq ans à compter du 18 octobre 2023**. Commission professionnelle consultative « Industrie ».

Fiche RNCP : [38101](#)

Journée de la certification : 12/12/23

Nécessitant une évolution de plateau de certification : oui

- **Nécessite un véhicule équipé d'un système ADAS**

Il est à noter :

- La prise en compte des fluides R1234YF et R744 (CO2) dans la compétence : *Intervenir sur un circuit de climatisation automobile fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744*. Ces deux nouveaux fluides sont présents dans le parc automobile, ils constituent une solution pour réduire l'impact environnemental des véhicules et présentent des dangers lors des opérations professionnelles (Atex et toxicité pour le 1234YF, risques liés à la pression (150 bars) et aux intoxications pour le CO2).
- La prise en compte des systèmes avancés d'aide à la conduite (Advanced Driver Assistance System ou ADAS). Ces équipements sont rendus obligatoires sur les nouveaux types de véhicules homologués en Europe depuis 2022 et seront généralisés à tous types en 2024. Ils sont déjà très présents sur les véhicules actuels et vont être omniprésents dans le parc automobile européen dans les 5 ans à venir.
- La prise en compte des systèmes de freinage « découplés » qui équipent les véhicules électriques pour permettre les phases de génération de courant sans action sur les freins mécaniques lors du ralentissement du véhicule (action sur la pédale de frein faible et lente). Cette technologie doit être connue des détenteurs du titre puisqu'elle concerne l'organe de sécurité le plus important du véhicule et la connaissance de cette nouvelle technologie est nécessaire pour toute intervention en sécurité sur un tel système de freinage.

Tableau de correspondance du RE :

Mécanicien(ne) de maintenance automobile Arrêté du 04/10/2016		Mécanicien de maintenance automobile Arrêté du 28/09/2023	
CCP	Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles	CCP	Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles
CCP	Remplacer les éléments de liaison au sol, de direction, de transmission, de signalisation et de visibilité des véhicules automobiles et poser des accessoires connectables	CCP	Remplacer les éléments de liaison au sol, de direction, de transmission, de signalisation et de visibilité des véhicules automobiles et poser des accessoires connectables
CCP	Remplacer la distribution et la motorisation thermique des véhicules automobiles	CCP	Remplacer la distribution et la motorisation thermique des véhicules automobiles



[Arrêté du 07 septembre 2023](#) portant **révision** du titre professionnel de **technicien(ne) électromécanicien automobile (TEA) - Niveau : 4**

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le nouvel intitulé de technicien électromécanicien automobile pour **une durée de cinq ans à compter du 02 novembre 2023**. Commission professionnelle consultative « Industrie ».

Fiche RNCP :

Journée de la certification : 12/12/23

Nécessitant une évolution de plateau de certification : oui

- **Nécessite un véhicule équipé d'un système ADAS**

Il est à noter :

- La prise en compte des fluides R1234YF et R744 (CO₂) dans la compétence : *Intervenir sur un circuit de climatisation automobile fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744*. Ces deux nouveaux fluides sont présents dans le parc automobile, ils constituent une solution pour réduire l'impact environnemental des véhicules et présentent des dangers lors des opérations professionnelles (Atex et toxicité pour le 1234YF, risques liés à la pression (150 bars) et aux intoxications pour le CO₂).
- La prise en compte des systèmes avancés d'aide à la conduite (Advanced Driver Assistance System ou ADAS). Ces équipements sont rendus obligatoires sur les nouveaux types de véhicules homologués en Europe depuis 2022 et seront généralisés à tous types en 2024. Ils sont déjà très présents sur les véhicules actuels et vont être omniprésents dans le parc automobile européen dans les 5 ans à venir.
- La prise en compte des systèmes de freinage « découplés » qui équipent les véhicules électriques pour permettre les phases de génération de courant sans action sur les freins mécaniques lors du ralentissement du véhicule (action sur la pédale de frein faible et lente). Cette technologie doit être connue des détenteurs du titre puisqu'elle concerne l'organe de sécurité le plus important du véhicule et la connaissance de cette nouvelle technologie est nécessaire pour toute intervention en sécurité sur un tel système de freinage.
- La prise en compte des Pompes à chaleur (PAC) équipant les véhicules électriques et hybrides dans le périmètre de compétence du titre MA, notamment car ce système est beaucoup moins énergivore qu'un système de climatisation classique et permet l'augmentation de l'autonomie de ces véhicules, particulièrement par temps froid, mais aussi de réguler la température des batteries de traction pour optimiser leur fonctionnement. Ce type d'équipement se généralise dans le parc automobile et une demande a été faite d'inclure cette technologie par le responsable de la formation Renault France lors du Groupe de Travail, les autres experts techniques présents ont aussi validé ce besoin de compétence.

Tableau de correspondance du RE :

	Technicien(ne) électromécanicien(ne) automobile Arrêté du 07/10/2016		Technicien électromécanicien automobile Arrêté du 28/09/2023
CCP	Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles	CCP	Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles
CCP	Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes de liaison au sol, de direction et de transmission des véhicules automobiles	CCP	Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes de liaison au sol, de direction et de transmission des véhicules automobiles
CCP	Effectuer le diagnostic de la motorisation thermique des véhicules automobiles et la maintenance de ses équipements périphériques	CCP	Effectuer le diagnostic de la motorisation thermique des véhicules automobiles et la maintenance de ses équipements périphériques
CCP	Effectuer le diagnostic et la maintenance des équipements électriques de traction, de confort et de sécurité des véhicules automobiles, poser des accessoires	CCP	Effectuer le diagnostic et la maintenance des équipements électriques de traction, de confort et de sécurité des véhicules automobiles, poser des accessoires



L'œil de la prospective

Etude de l'impact des transitions technologiques, notamment l'électrification des véhicules, sur la filière automobile, cycle et motocycle en Ariège.

A la demande de la DDETSPP de l'Ariège, l'Afpa vient de terminer une étude en Ariège sur l'évolution de la filière (auto, moto, vélo) générée par les transitions technologiques et notamment l'électrification des véhicules. Objectif : réaliser un état des lieux, identifier les impacts, les pistes de diversification et de développement afin de permettre à la DDETSPP et aux différents acteurs d'alimenter leurs réflexions autour d'actions à mettre en œuvre dans une logique de sécurisation de l'emploi et de l'activité sur le territoire.

Au cours de cette étude l'Afpa a réalisé : une cartographie des entreprises potentiellement impactées par ces mutations ; une enquête qualitative auprès d'un panel d'entreprises du territoire ; des entretiens auprès des acteurs institutionnels (ANFA, U2P, CMA 09, CCI 09, Pôle Emploi...) afin de croiser leur regard avec celui des entreprises interrogées, une cartographie des formations existantes ; un état des lieux des besoins, en termes de formation des salariés et des chefs d'entreprise, d'investissements, de matériels etc., nécessaires à leur adaptation. Différents impacts du passage au véhicule électrique sont d'ores et déjà mis en perspective par les acteurs et les entreprises : transformation d'une partie des activités de réparation et d'entretien, évolution à la baisse des emplois de la vente, développement de la location longue durée, nécessité de nouvelles infrastructures pour le recyclage/les casses... Les entreprises de la filière localement sont encore peu nombreuses à considérer l'électrification des véhicules comme une opportunité notamment par manque de visibilité. Pour autant, elles sont majoritaires à anticiper les changements à venir à travers le recours à la formation (habilitations notamment), l'adaptation des locaux et des investissements matériels.

Parmi les principales préconisations :

- construire et de mettre en œuvre des actions partenariales destinées à aider les acteurs de la filière automobile à s'adapter aux changements auxquels elle est confrontée : mettre en œuvre des actions de formation et favoriser le maintien de l'employabilité des salariés, anticiper les départs à la retraite dans la filière, mobiliser l'AFEST, accompagner les transitions professionnelles...
- mettre en place un point d'entrée unique pour les entreprises de la filière pour la diffusion d'informations, de la sensibilisation ou faciliter l'anticipation des changements (dispositifs d'aides, gestion RH, mise en relation avec les réseaux professionnels...)
- animer dans la durée le réseau d'acteurs de la filière localement et assurer un suivi des actions en faveur des TPE-PME de la filière

Etude réalisée par Linda Radi, chargée de mission prospective, DII direction prospective, et Raphaël Hermetet, consultant, DRII Occitanie.

Les prochains titres avec dates d'effet à trois mois

Titres avec date d'effet entre octobre 2023 et décembre 2023

Code Titre	Intitulé	Sigle	Code RNCP	Date d'effet
TP-00034	Mécanicien automobile	MA	38102	18/10/2023
TP-00232	Mécanicien de maintenance automobile	MMA	38101	18/10/2023
TP-00459	Canalisateur	CANA	38078	21/10/2023
TP-00489	Technicien de maintenance d'équipements de confort climatique	TMECC	38081	21/10/2023
TP-00104	Maçon en voirie et réseaux divers	MVRD	38080	28/10/2023
TP-00463	Ouvrier paysagiste	OP	37875	28/10/2023
TP-00445	Technicien électromécanicien automobile	TEA	A venir	02/11/2023
TP-01286	Conducteur de machines de plasturgie	CMP	37877	19/11/2023
TP-00140	Gestionnaire comptable et fiscal	GCF	37949	01/12/2023
TP-01281	Concepteur développeur d'applications	CDA	37873	18/12/2023
TP-00478	Agent de maintenance d'équipements de confort climatique	AMECC	38079	19/12/2023
TP-01254	Gestionnaire de paie	GP	37948	29/12/2023

Les prochains titres arrivant à échéance à trois mois

Titres arrivants à échéance entre octobre 2023 et décembre 2023

Code Titre	Intitulé	Sigle	Code RNCP	Date d'échéance
TP-00034	Mécanicien(ne) automobile	MA	35933	17/10/2023
TP-00232	Mécanicien(ne) de maintenance automobile	MMA	35935	17/10/2023
TP-00459	Canalisateur	CANA	35300	21/10/2023
TP-00489	Technicien de maintenance d'équipements de confort climatique	TMECC	31589	21/10/2023
TP-00104	Maçon en voirie et réseaux divers	MVRD	31605	28/10/2023
TP-00463	Ouvrier du paysage	OP	399	28/10/2023
TP-00445	Technicien(ne) électromécanicien(ne) automobile	TEA	35932	01/11/2023
TP-01286	Conducteur de machines de plasturgie	CMP	6226	18/11/2023
TP-00140	Gestionnaire comptable et fiscal	GCF	31677	01/12/2023
TP-01281	Concepteur développeur d'applications	CDA	31678	18/12/2023
TP-00478	Agent de maintenance d'équipements de confort climatique	AMECC	31682	19/12/2023
TP-01338	Conducteur d'équipements agroalimentaires	CEA	31838	21/12/2023
TP-01254	Gestionnaire de paie	GP	35633	29/12/2023

La programmation des futures journées de la certification

Prochaines journées de la certification entre octobre 2023 et décembre 2023

Retrouvez l'ensemble des référentiels nécessaires au bon déroulement des webinaires sur l'espace [Employeur – Candidat – Acteur](#).

Tertiaire					
	Dates / Horaires	Lieux / Modalités	Ingénieur de formation	Personne organisatrice	Intervenant Direction des Certifications
Conduite routière : Conducteur du transport routier de marchandises sur porteur Conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules	08/11/2023 de 09h30 à 12h30	Visio-Teams	Phillipe Pralong	Romain Marchal	Aurélien TAMISIER
Métiers du chiffre : Gestionnaire comptable et fiscal Gestionnaire de Paie Responsable de Petite et Moyenne Structure	15/11/2023 de 9h30 à 12h30	Visio-Teams	Jacques Fraissais	Marie-laure Guy	Christelle JOUANA
Production culinaire- Restauration : Cuisinier - Agent de restauration	16/11/2023 de 9h00 à 12h30	Visio-Teams	Nicolas Paul Jean-Michel Le-Néouanic	Romain Marchal	Aurélien TAMISIER
Hôtellerie : EEH	14/12/2023 de 9h30 à 12h30	Visio-Teams	Rosa Gendusa- Delavier	Romain Marchal	Aurélien TAMISIER

Pour tout renseignement et inscription :

Romain MARCHAL, romain.marchal@afpa.fr

Corinne ENGRAND, corinne.engrand@afpa.fr

BTP					
	Dates / Horaires	Lieux / Modalités	Ingénieur de formation	Personne organisatrice	Intervenant Direction des Certifications
Canalisateur (CANA) et maçon VRD (MVRD)	28/09/2023 13h30-17h00	Visio-Teams	Laurent FOREST / Laurent MICHEL	Isabelle BOUSQUET	Pascal Aupetit
Plâtrier traditionnel (PLATRAD)	08/11/2023 09h00-12h00	Visio-Teams	Guillaume LOUPIAS	Isabelle BOUSQUET	Pascal Aupetit
Ouvrier Paysagiste (OP)	15/11/2023 14h00-16h00	Visio-Teams	Romain ABD-EL-KADER	Isabelle BOUSQUET	Pascal Aupetit
Agent de maintenance en chauffage, ventilation et climatisation (AMCVC)	22/11/2023 08h30-12h30	Visio-Teams	Bruno SOLIVERET	Christine VERGUET	Pascal Aupetit
Technicien de maintenance en chauffage, ventilation et climatisation (TMCVC)					

Pour tout renseignement et inscription :

Christine VERGUET, christine.verguet@afpa.fr

Isabelle BOUSQUET, isabelle.bousquet@afpa.fr

Industrie					
Secteur / Titre	Dates / Horaires	Lieux / Modalités	Ingénieur de formation	Personne organisatrice	Intervenant Direction des Certifications
Pas de journée à venir sur cette période.					

Pour tout renseignement et inscription :

Laurenne PEUZET, laurenne.peuzet@afpa.fr

Direction de la publication

Marylin Andrey

Directrice des Certifications

Direction de l'ingénierie et de l'innovation et MNSP

Rédaction

Aurélien TAMISIER

Chef de Projet Certifications

Direction de l'ingénierie et de l'innovation et MNSP

Viviane BACH

Chef de Projet Prospective

Direction de l'ingénierie et de l'innovation



Ce document est réalisé par l'Afpa, pour le compte du ministère, dans le cadre des missions nationales de service public qui lui sont confiées par le ministère du travail.